CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

SI-07(07)

Intégration de la détection et de l'intervention

Juill. 2026

Votre gouvernement

Québec

SI

Intégrité des systèmes et des données

System and Information Integrity

SI-07(07) — Intégration de la détection et de l'intervention (-M-)

Énoncés :

Intégrer la détection des changements non autorisés apportés à la capacité d'intervention en cas d'incident de l'organisation : [Affectation : changements de sécurité apportés au système définis par l'organisation].

Responsable : COCD

Discussion :

Intégrer la détection et l'intervention aide à s'assurer que les événements sont suivis, surveillés, corrigés et conservés à des fins historiques. Il est important de conserver des documents historiques pour être en mesure de reconnaître et de discerner les actions adverses pendant une longue période et pour de possibles actions en justice. Les changements qui influent sur la sécurité comprennent les changements non autorisés apportés aux paramètres de configuration ou l'élévation non autorisée des privilèges sur le système.